

Le concept de "district agroénergétique" : Un outil pertinent pour le développement durable des espaces ruraux

Julien Frayssignes

Docteur en Géographie, chercheur au laboratoire *Dynamiques Rurales*,
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, France, frayssignes@iamm.fr

Les informations contenues dans ce texte sont pour partie issues des réflexions du groupe de travail "Filière Agroénergétique" du projet Novagrimes. L'auteur tient à remercier plus particulièrement M. Dimitris Goussios, Directeur du Laboratoire d'Espace Rural à l'Université Thessalie (Grèce) pour ses remarques qui ont permis d'améliorer le contenu de cette communication.

Introduction

Les évolutions à l'œuvre dans les espaces ruraux des pays industrialisés résultent d'une part de dynamiques internes, en partie liées aux mutations de l'activité agricole, et d'autre part de pressions externes, sous-tendues par des pressions d'origine urbaine. La fonction productive traditionnellement dévolue à l'agriculture se trouve progressivement réduite au profit des fonctions résidentielles, récréatives et de préservation de la nature. Les transformations de la société globale (mobilités de population, concentration des activités économiques, perception des crises environnementales...) questionnent quant à elles en profondeur les relations entre villes et campagnes et atténuent toujours davantage la limite entre ces deux types d'espace (Perrier-Cornet, Aznar, Jeanneaux, 2010). Au-delà du constat selon lequel les termes "agriculture" et "rural" ne sont désormais plus confondus, la thèse de l'intégration progressive des espaces ruraux par les espaces métropolitains (notion de continuum) met en permanence en jeu le statut et l'existence mêmes de la ruralité.

En dépit de ces tendances, les campagnes conservent aujourd'hui encore des atouts qui leur confèrent des spécificités incontestables, au niveau des paysages, des activités économiques¹, des formes de sociabilité. La "consommation" des espaces ruraux à des fins récréatives (tourisme) renforce la dimension "naturelle" de la campagne. Ces spécificités sont également à rechercher dans les dynamiques de développement à l'œuvre. A partir de travaux menés sur la qualification des produits alimentaires, nous avons pu mettre en évidence l'originalité des processus de valorisation des ressources et de coordination des acteurs (Frayssignes 2008). D'une manière générale, les espaces ruraux peuvent difficilement rivaliser avec les espaces

¹ En France par exemple, les emplois industriels sont plus nombreux dans les espaces ruraux que dans les espaces urbains : 25 % contre 20. Ces emplois sont très souvent localisés à proximité des zones de production et des infrastructures de transport (Huiban, 2003).

métropolitains sur des critères classiques de concurrence. Ils doivent dès lors mettre en œuvre des stratégies fondées sur une "spécification de ressources" au sens de Colletis et Pecqueur (2004).

Dans ce contexte, les agroénergies constituent pour les espaces ruraux une possibilité supplémentaire dans l'éventail des stratégies existantes étant donné qu'elles sont susceptibles de répondre à un certain nombre d'enjeux. Défini comme l'utilisation de matières agricoles en vue de produire de l'énergie, le secteur agroénergétique concerne notamment l'utilisation de la biomasse, qui correspond à l'ensemble des matières végétales, qu'elles soient d'origine naturelle, forestière ou agricole. Parmi les activités agroénergétiques les plus répandues, on trouve :

- l'utilisation de la chaleur résiduelle des centrales thermiques (cultures sous serre),
- les dispositifs solaires ou photovoltaïques dans les exploitations agricoles,
- la production de biomasse transformée dans des usines spécifiques (chardons...),
- la production de biodiesel à partir de colza, chou, tournesol, soja...,
- la production de biogaz à partir des effluents d'élevage.

Au cours des dernières décennies, ces "cultures non alimentaires" ont connu en Europe un important développement sous l'impulsion de politiques nationales et communautaires, en particulier en raison de la nécessité d'atteindre les objectifs environnementaux liés au changement climatique².

Dans cette perspective, envisager le développement rural à travers les activités agroénergétiques revient à analyser l'agriculture comme un secteur fournisseur à part entière d'énergie renouvelable³. Fortement questionné par ailleurs, le caractère durable⁴ de l'agriculture se trouverait renforcé par un développement accru du secteur agroénergétique à travers une réduction de la dépendance des sociétés modernes aux sources d'énergie fossiles. L'image de l'agriculture dans la société s'en trouverait alors rehaussé. L'intérêt est tout aussi considérable pour les espaces ruraux, davantage fragilisés par l'augmentation généralisée du coût de l'énergie.

² Adopté le 11 décembre 1997, le Protocole de Kyoto vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans les pays industrialisés. Après avoir ratifié ce document en 2002, l'Union Européenne a élaboré une feuille de route réduisant de 20 % les émissions de GES et fixant à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation européenne totale et à 10 % la part de l'utilisation des biocarburants à l'horizon 2020 (Directive 2009/28 relative à l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables).

³ Dans les documents émanant de la Commission Européenne, les agroénergies sont considérées comme une source d'énergie renouvelable dans la mesure où durant leur croissance, les plantes absorbent le CO² et captent la lumière du soleil, ce qui constitue une forme de stockage de l'énergie solaire, énergie qui est ensuite restituée à travers l'exploitation de la biomasse.

⁴ En France, l'agriculture représente 18 % des émissions de GES et près de 70 % de la consommation d'eau.

Pour parvenir à ces objectifs, un certain nombre de principes doivent être respectés. Notre communication vise à discuter de la pertinence du concept de district agroénergétique, envisagé ici comme une modalité originale d'organisation de cette activité apte à répondre à un certain nombre d'enjeux liés au développement rural (compétitivité des espaces ruraux, revenu des agriculteurs, préservation des ressources naturelles, atténuation du changement climatique, cohésion sociale).

Notre réflexion est fondée sur une approche en partie renouvelée de l'approche marshallienne du district et de ses prolongements (Marshall, 1985). L'analyse de la structuration de l'activité agroénergétique à l'échelle locale pose en particulier la question de la capacité collective des acteurs locaux à organiser une filière de production. A cet égard, en privilégiant la valorisation des ressources locales, le concept de district agroénergétique nous apparaît susceptible d'éviter un certain nombre de controverses souvent liées au développement de ce secteur, en particulier les phénomènes de concurrence entre cultures alimentaires et cultures énergétiques.

Enfin, notre ambition est également d'illustrer l'inscription territoriale du concept, en particulier dans sa dimension méditerranéenne⁵, mais aussi au travers du rôle croissant des politiques publiques régionales dans le soutien au secteur agroénergétique. Pour ce faire, nous mobiliserons le modèle théorique d'ancrage territorial, élaboré au cours d'un travail de doctorat consacré au lien entre qualité des produits alimentaires et développement territorial (Frayssignes, 2005). Sur cette base, cette contribution doit servir de support méthodologique et stratégique à la mise en œuvre d'un "District Agroénergétique Méditerranéen Durable" (DAMD), envisagé comme un outil de développement rural à part entière.

Dans une première partie, seront abordés les enjeux inhérents aux agroénergies et à leur positionnement vis-à-vis du développement durable, ce qui nous amènera à présenter le projet qui sous-tend notre démarche et le contenu de l'action dédiée à la mise en œuvre du district agroénergétique. Les aspects théoriques liés au concept de district feront l'objet de la seconde partie, dans laquelle on s'efforcera d'illustrer son ancrage territorial. Enfin, la pertinence scientifique et l'opérationnalité du concept seront discutées dans une troisième partie, avec une attention toute particulière portée à sa dimension localisée.

I. Les enjeux liés aux agroénergies : la nécessité d'une réflexion sur l'organisation du secteur à l'échelle locale

⁵ Notre réflexion est adossée à un projet de coopération consacré à l'agriculture méditerranéenne : *Novagrimes – innovations agricoles en territoires méditerranéens*.

Au prix du respect de certains principes, le développement des agroénergies apparaît potentiellement compatible avec les enjeux du développement durable. Ce constat justifie une réflexion sur les modalités d'organisation de ce secteur à l'échelle locale.

1. Agroénergies et développement durable : quelle articulation ?

A la lecture d'un certains nombre de documents institutionnels (Union Européenne, FAO), le développement des agroénergies peut s'inscrire dans une perspective de développement durable dans la mesure où il revêt des dimensions économiques, sociales et écologiques.

D'un point de vue économique, outre les enjeux liés aux revenus des agriculteurs, les perspectives en termes d'emploi apparaissent considérables. Les estimations réalisées par l'Union Européenne aboutissent à un potentiel de 250 000 emplois à moyen terme. Des études plus fines réalisées par l'ADEME montrent que la production de 1 000 tonnes de diester ou d'éthanol génère entre 6 et 10 emplois, lorsque la filière pétrolière classique n'en génère que 0,01 pour une quantité équivalente (ADEME, 2007). Au-delà des seuls aspects quantitatifs, les agroénergies présentent un intérêt du point de vue de la dynamique même de développement. La production agroénergétique étant principalement le fait de PME locales ou régionales, les perspectives pour les espaces ruraux – en particulier les plus fragiles – sont indéniables.

En termes sociaux, dans un contexte de dépendance aux sources d'énergie fossile, le développement des agroénergies est une réponse possible à l'amélioration de la qualité de vie dans les espaces ruraux : c'est la notion de "sécurité et de bien-être énergétique" développée notamment au sein de la FAO (Best, 2003). Plus largement, la production agroénergétique à destination des zones urbaines constitue un enjeu de cohésion sociale entre territoires (équilibre entre villes et campagnes)⁶.

Enfin, les agroénergies offrent des perspectives en matière de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le changement climatique. Le développement du secteur est d'ailleurs un des fondements de la stratégie communautaire pour réduire ses émissions de GES. Les experts européens estiment que l'objectif de 20 % d'énergie renouvelable permettra une réduction comprise entre 600 et 900 millions de tonnes de CO² (Commission Européenne, 2007).

Ce positionnement a priori favorable des agroénergies se retrouve également dans les politiques européennes, qu'elles soient sectorielles (Politique Agricole Commune) ou plus globales (stratégie "UE 2020").

⁶ Cette idée est notamment défendue dans les analyses prospectives (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2010).

L'année 2010 a été marquée par le lancement d'une importante réflexion relative à la réforme de la PAC, dans la perspective de la nouvelle période de programmation budgétaire 2013-2020. Au-delà d'une nécessaire refonte due au passage de 15 à 27 états membres, l'un des enjeux inhérents à cette réflexion est de démontrer que la PAC conserve son utilité et sa légitimité. La démarche a donc pris la forme d'un débat public avec la société civile et les organismes concernés par la réforme (juin 2010⁷). La conférence "PAC post 2013" a constitué la seconde étape de cette réflexion (juillet 2010⁸). Outre la présentation des résultats issus du débat public, cette manifestation a été l'occasion de mettre en place des ateliers thématiques sensés préfigurer les futures orientations de la PAC (sécurité alimentaire, avenir du monde rural, environnement, qualité, santé). L'ensemble de ces travaux a finalement donné lieu à la publication d'une communication de la Commission qui esquisse les grandes lignes de la réforme à venir. Le document identifie 3 objectifs stratégiques : la préservation du potentiel de production dans un contexte d'instabilité des marchés agricoles, le renforcement de la qualité et de la valeur des denrées alimentaires, la viabilité des communautés rurales pour lesquelles l'agriculture constitue encore une activité économique importante (Commission Européenne, 2010).

Au premier abord, la volonté de mettre en œuvre une politique davantage axée sur la préservation des ressources naturelles, la compétitivité et l'innovation apparaît propice au développement des agroénergies. Une notion attire plus précisément notre attention dans la communication de la Commission, celle de biens publics. Issue de la théorie économique, la notion de bien public revêt ici un caractère non exclusif (plusieurs personnes peuvent en tirer bénéfice), non rival (sa consommation par un individu ne se fait pas au détriment d'un autre) et potentiellement porteur d'opportunités de développement pour les territoires (Cooper, Hart, Baldock, 2009). Qu'ils soient environnementaux (paysages, biodiversité...) ou sociaux (sécurité alimentaire, vitalité des zones rurales...), ces biens publics apparaissent désormais au cœur de la future PAC. Reconnus comme des services rendus par les agriculteurs à la société, ils ne sont pas aujourd'hui pris en charge par le marché, ce qui justifie une intervention publique. En ce sens, et au vu de leur inscription dans les trois piliers du développement durable, les agroénergies peuvent être assimilées à des biens publics à part entière : *"In certain respects, agriculture is like other economic sectors, with a large number*

⁷ Mis en place sur Internet, ce débat portait sur 4 questions : *pourquoi avons-nous besoin d'une politique agricole commune ? Qu'est-ce que les citoyens attendent de l'agriculture ? Pourquoi réformer la PAC ? De quoi avons-nous besoin pour la PAC de demain ?* (http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/debate/index_fr.htm).

⁸ "La PAC post 2013", Conférence sur le débat public, Bruxelles, 19-20 juillet 2010. http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/conference/index_fr.htm.

of producers participating in a range of markets for food, fibre, and raw materials for energy and industrial products" (Cooper, Hart, Baldock, 2009). Leur positionnement vis-à-vis de la réforme de la PAC apparaît donc relativement propice.

D'une manière plus générale, le développement du secteur agroénergétique est susceptible de s'inscrire en cohérence avec la stratégie de sortie de crise économique élaborée par l'Union Européenne : la stratégie "UE 2020". Faisant suite à la stratégie de Lisbonne, qui constituait l'axe principal de la politique économique européenne pour la période 2000-2010, la stratégie "UE 2020" a pour objectif la croissance et l'emploi à travers le renforcement d'une économie de la connaissance innovante et davantage tournée vers l'écologie. L'investissement dans les ressources humaines (qualification, formation), la recherche & développement, la coopération technologique et l'innovation figurent parmi les principaux domaines d'intervention (Commission Européenne, 2009). De ce point de vue, la propension du secteur agroénergétique à engendrer de nouvelles activités et à renforcer la compétitivité des espaces ruraux lui permet de s'inscrire en cohérence avec la volonté des dirigeants européens d'investir dans une économie plus verte et de rester à la pointe dans différents secteurs stratégiques (nouvelles technologies, énergies renouvelables...).

Ainsi, cette relative adéquation entre les perspectives offertes par le développement des agroénergies et les évolutions institutionnelles à l'œuvre à l'échelle européenne justifie que l'on s'intéresse aux modalités d'organisation de ce secteur et à la meilleure démarche à suivre. C'est précisément l'objet d'une des actions portées par le projet de coopération qui sous-tend notre réflexion.

2. Le projet Novagrimes : structurer le secteur agroénergétique dans les espaces méditerranéens

A travers la mise en œuvre d'actions innovantes, le projet "*Novagrimes – Innovations Agricoles en Territoires Méditerranéens*"⁹ est un projet de coopération euro-méditerranéen dont l'objectif est de soutenir les régions dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'appui à l'agriculture, ceci afin de contribuer à la compétitivité et la durabilité du secteur. En dépit de sa richesse et de son originalité, l'espace méditerranéen peine à valoriser ses atouts et souffre d'un déficit de compétitivité, d'un déficit dans la gestion de ses ressources naturelles, et d'une perte d'emplois dans l'agriculture. En postulant que les régions ont un rôle désormais

⁹ Financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le projet s'inscrit dans la programmation 2007-2013 de la politique structurelle européenne au titre de l'espace méditerranéen. Les partenaires sont des collectivités territoriales de niveau NUTS II : régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (France), Pouilles et Sardaigne (Italie), Murcie (Espagne) et Thessalie (Grèce). Ces régions sont associées à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM). Démarré en avril 2009, le projet doit s'achever en septembre 2011. Pour plus d'informations : www.novagrimes.eu.

central dans la conduite de politiques d'appui à ce secteur, les partenaires du projet ont souhaité mettre en place un certain nombre d'actions en partenariat avec des acteurs locaux.

L'objectif de cette démarche est double :

- d'une part, il s'agit de favoriser les échanges d'expériences entre les partenaires tout en conservant la cohérence d'ensemble du projet, ce qui doit permettre de poser les jalons d'une véritable stratégie méditerranéenne pour l'agriculture,
- d'autre part, il s'agit d'illustrer à travers des actions concrètes un certain nombre de recommandations à formuler auprès des décideurs régionaux et européens.

Parmi les coopérations engagées, figure une action intitulée "Filière Agro-Energétique" dont l'objectif est d'élaborer un document stratégique et méthodologique permettant aux acteurs locaux d'identifier, de mettre en œuvre et de gérer ce qui a été défini comme un "District Agroénergétique Méditerranéen Durable" (DAMD). Le contenu même de cette action a été élaboré à partir des préoccupations et des activités de chacune des régions partenaires, qui portaient fréquemment sur les modalités de mise en place et d'organisation d'une activité agroénergétique sur un territoire¹⁰. L'idée de mobiliser la notion de district a émergé d'une triple ambition : réfléchir aux modalités d'action collective pertinentes, favoriser les processus d'innovation technologique et contribuer à la structuration de l'activité agricole à travers le renforcement de ses liens avec l'industrie. En outre, comme on le verra plus loin, la nécessité d'inscrire la démarche dans une perspective durable (valorisation des ressources, emploi) a amené les partenaires à privilégier l'échelle locale. Le district s'est donc avéré l'outil le plus adapté pour répondre à l'ensemble des enjeux évoqués. La valeur ajoutée de l'action portée par Novagrimes est ainsi multiple :

- une réflexion méthodologique sur l'organisation institutionnelle et sociale du secteur agroénergétique et sur la forme de gouvernance à mettre en place par les partenaires potentiels (agriculteurs, industriels, organismes de R&D, autorités locales),
- une argumentation sur la dimension méditerranéenne et les spécificités territoriales du concept, travail qui doit déboucher sur la formulation de recommandations,
- une réflexion sur la pertinence de l'action des régions dans le soutien à ce secteur (financier, promotionnel, technique),
- une réflexion sur le caractère durable du concept, notamment à travers sa capacité à éviter la concurrence entre productions alimentaires et non alimentaires.

¹⁰ A titre d'exemple, les Pouilles travaillent sur la mise au point d'un modèle innovant de filière énergétique courte et sur l'identification de technologies adaptées. La Sardaigne souhaite mettre en place un dispositif d'évaluation des ressources énergétiques générées par l'agriculture. La Thessalie travaille quant à elle sur la mise en œuvre d'une filière agroénergétique intégrée à son territoire.

Afin de concrétiser leur démarche, les partenaires ont souhaité privilégier la production de biomasse, en laissant de côté les biocarburants ou l'énergie solaire. Ce choix s'explique notamment par le fait que les emplois liés à ce secteur concernent plus directement les exploitations. Le potentiel de production est en outre largement inexploité (forêts, terres agricoles en jachère). Des études ont d'ailleurs montré qu'en France, les volumes issus de cette activités pourraient tripler sans réduire la production de denrées alimentaires. La biomasse n'assure aujourd'hui que 4,5 % de la consommation totale d'énergie primaire, soit bien loin des objectifs fixés par l'Europe (CEMAGREF, 2008).

II. Le concept de district et son ancrage territorial

Au cœur notre démarche, le concept de district renvoie à une forme particulière du développement territorial. Il convient donc d'aborder les fondements théoriques de ce concept et ses prolongements, en insistant sur son caractère territorialement ancré.

1. Le district comme forme spécifique de développement : intérêts pour les agroénergies

Proposé au début du XX^{ème} siècle par A. Marshall, le concept de district visait à décrire les processus de concentration géographique de petites entreprises spécialisées, en opposition à la logique de la grande entreprise capitaliste. Ces travaux seront remobilisés dans les années 1970 par des chercheurs italiens (notamment G. Beccatini) pour qualifier le développement des activités textiles de l'Italie du Nord (Toscane, Vénétie). En France, ces théories dites "post-fordistes" conduiront à l'émergence du concept de Système Productif Localisé (ou Système Industriel Localisé) et s'inscriront dans une perspective comparable. D'une manière générale, le district renvoie à un espace géographique rassemblant une large gamme de PME spécialisées, caractérisé par une "atmosphère industrielle" fondée sur des valeurs partagées (éthique du travail, esprit d'entreprise, famille, réciprocité, concurrence) et une accumulation de compétences à travers une activité de recherche et de transmission des connaissances. Caractérisé par des relations sociales spécifiques, le district est également mû par des dynamiques institutionnelles prenant la forme de règles formelles et informelles qui soutiennent son organisation. Si les nombreuses études de cas menées à l'aide de ces outils démontrent leur capacité à décrire des trajectoires de développement, les approches en termes de district ou de SPL se sont également révélées être particulièrement opérationnelles pour l'aménagement et la gestion de territoires.

En France, la notion de SPL a ainsi été formalisée par la DATAR¹¹ dans le but d'appuyer à l'échelle locale un ensemble d'entreprises et d'institutions agissant dans un même secteur d'activité. Le label "SPL" permet ainsi de bénéficier d'aides spécifiques. Voisine de celle de district, la notion de cluster suppose une combinaison d'entreprises, de centres de formation et de R&D localisés, travaillant autour de projets innovants et contribuant ainsi à accroître la compétitivité du territoire concerné. Généralement organisés autour d'une structure institutionnelle regroupant l'ensemble des intervenants, les clusters ont également donné naissance à une politique spécifique à travers les "pôles de compétitivité", qui bénéficient là encore d'un appui technique et financier¹².

La transposition de la notion de district au secteur agroénergétique apparaît légitime si l'on considère la nécessité d'une coopération technologique renforçant la compétitivité territoriale. Les bénéfices liés à la mise en réseau d'entreprises et d'organismes de formation et de R&D sont ainsi soulignés par la Commission Européenne dans sa stratégie "UE 2020", mais également dans le Plan Solaire Méditerranéen, un des projets phares de l'Union pour la Méditerranée. Cette déclinaison rapproche notre réflexion des travaux de H. Depret et A. Hamdouch sur les "green clusters", fondés sur l'émergence de technologies vertes aptes à répondre à la raréfaction des énergies fossiles. La nécessaire accumulation de compétences et de capital humain a en effet conduit à l'émergence du paradigme de la "green economy", dont les impacts sur l'organisation territoriale des activités seront considérables (Depret, Hamdouch, 2010).

Sur la base de l'expérience des régions partenaires, la démarche initiée dans le cadre du projet Novagrimes a ainsi permis de poser les jalons d'une structuration possible en districts de l'activité agroénergétique sur un territoire donné¹³. La coopération accrue entre les secteurs industriels et agricoles doit ainsi s'opérer de façon globale à tous les niveaux de la filière (production, transformation et distribution). A ce stade, l'identification des acteurs susceptibles d'intégrer la démarche est primordiale : producteurs, transformateurs, instituts de recherche et de formation, autorités locales. Ce travail de recensement vise également à identifier les éventuels "trous noirs", c'est-à-dire les acteurs dont l'absence pourrait nuire au bon fonctionnement du district. A cet égard, la tenue de tables rondes en Murcie et en

¹¹ Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale. Cet organisme vu le jour en France en 1963 dans le but de concevoir et de coordonner les politiques d'aménagement du territoire.

¹² Créés en France en 2005, les pôles de compétitivité rassemblent sur un territoire donné des entreprises, des organismes de R&D et de formation et visent à mettre en œuvre des coopérations innovantes dans le but de renforcer leur compétitivité à l'international. En 2010, 71 pôles de compétitivité étaient labellisés (<http://competitivite.gouv.fr/>).

¹³ Les informations présentées dans cette section sont issues de la première version d'une synthèse des diagnostics agroénergétiques réalisés par les régions partenaires (Projet Novagrimes, 2010).

Sardaigne constitue une approche intéressante afin d'identifier les intervenants potentiels d'une filière énergétique forestière (propriétaires fonciers, entreprises, associations forestières...).

Une fois les intervenants potentiels "mis sur le papier", il convient d'envisager la mise en place d'une structure institutionnelle dédiée à la gestion au quotidien du district. Cette question de la gouvernance renvoie d'une part à la définition d'objectifs partagés et d'autre part aux responsabilités des acteurs. Dans l'esprit des districts industriels, cette structure doit être flexible et réactive. Etant donné la multiplicité des contextes locaux, les formes que peut prendre une telle organisation sont multiples et ne peuvent être déterminées a priori : acteur privé, consortium d'entreprises, institution publique, association mixte (public – privé). La seule exigence réside dans le fait que la structure soit jugée légitime par les acteurs afin de jouir d'une autorité suffisante. Cette phase organisationnelle implique également la mise en place de règles de fonctionnement aptes à réguler les relations entre les acteurs, règles qui doivent être formalisées dans un cadre règlementaire clair et efficace. La contractualisation entre les différents maillons de la filière constitue ici un enjeu primordial¹⁴.

Si le "dialogue" entre les différents intervenants est essentiel, l'existence d'un district agroénergétique est également sous-tendue par la présence d'organismes de formation et de R&D, garants de la construction de compétences et de leur diffusion. A cet égard, il est important de souligner que les activités mises en œuvre doivent englober l'ensemble des étapes de production et de commercialisation. Dans un souci de mutualisation, le regroupement des structures concernées en une entité plus ou moins formalisée peut permettre la définition d'une stratégie globale tout en contribuant à la résolution de problèmes productifs spécifiques. Le Laboratoire de Développement des Agroénergies mis en place dans les Pouilles en 2007 illustre cette démarche. Il réunit l'ensemble des établissements de recherche et des représentants du monde agricole et industriel et s'efforce de développer des formations adaptées aux besoins régionaux et locaux.

Enfin, le développement d'un district agroénergétique sera facilité par sa promotion auprès des usagers potentiels et du grand public¹⁵. Ce dernier aspect nous amène à souligner le caractère éminemment territorial de la notion de district, qui constitue une modalité à part entière de développement local (valeurs partagées, valorisation de ressources localisées). A

¹⁴ Il s'agit par exemple d'éviter des situations telles que celle rencontrée dans les Pouilles (municipalité de Monopoli), où les grandes entreprises de production de biodiesel travaillent essentiellement avec des matières premières issues d'autres régions, voire de l'étranger, alors que dans le même temps le biodiesel produit localement est exporté vers l'Allemagne.

¹⁵ A cet égard, la Thessalie envisage la mise en œuvre d'un district agroénergétique à partir d'une démarche participative locale.

travers ses dimensions physiques, sociales, économiques, culturelles et politiques, l'analyse de l'ancrage territorial du district constitue la prochaine étape de notre démonstration.

2. L'ancrage territorial du district agroénergétique

Dans la littérature scientifique, le district résulte – avec d'autres concepts – des profonds bouleversements de l'appareil productif liés à l'avènement du post-fordisme : globalisation de l'économie, diversification de la demande, innovations technologiques. Loin d'aboutir à "la fin de la géographie" annoncée par O'Brien en 1992, la redécouverte de l'approche en termes de district et de ses déclinaisons ont redonné toute sa pertinence à la dimension spatiale des processus à l'œuvre (Perrat, 1992 ; Courlet, 2001) et au rôle actif du territoire dans les dynamiques de développement (Savy, Veltz, 1993). Pleinement inscrite dans ce paradigme, l'approche développée ici a nécessité la remobilisation d'un modèle d'analyse élaboré à l'origine pour analyser les liens entre démarche de qualification des produits et développement territorial (Frayssignes, 2005). A travers une démarche pluridisciplinaire empruntant à la géographie, à l'économie et à la sociologie, ce modèle dit "d'ancrage territorial" constitue une grille de lecture possible des articulations entre logiques économiques et dynamiques territoriales.

L'ancrage territorial a notamment été conceptualisé par le courant de l'Economie de la Proximité. A travers son analyse des rapports entre firmes et territoires, Zimmermann propose une approche dialectique fondée sur un clivage entre ancrage et nomadisme, l'ancrage correspondant alors à une "rencontre productive" entre deux histoires, deux dynamiques, ce qui conduit à l'émergence de ressources spécifiques. L'exemple des régions industrielles traditionnelles du nord-est de la France est révélateur de cette "communauté de destins" dans le sens où leur déclin économique est vécu comme un drame par la population (Zimmermann, 1998). Appréhendé comme une stratégie mise en œuvre par la firme, l'ancrage consiste à mobiliser les potentialités du territoire, qu'elles soient génériques (coûts, distance) ou spécifiques (compétences, organisation). Ce cadre théorique a été complété par les travaux de la sociologie économique menés sur la notion "d'encastrement" (**en anglais : embeddedness**). Pour M. Granovetter, les logiques de rationalité économique sont inscrites dans des cadres sociaux, culturels et politiques qui exercent une contrainte (Granovetter, 2000). Transposée à l'analyse des produits d'appellation d'origine, cette posture avait permis de mettre en évidence les influences multiples exercées par les caractéristiques physiques et sociales des territoires sur les stratégies des acteurs économiques (Frayssignes, 2001). Ainsi, tel que nous l'envisageons, l'ancrage territorial renvoie d'une part aux stratégies des acteurs vis-à-vis des

aux réticences des acteurs locaux, notamment les agriculteurs. Cette "résistance au changement" semble être une constante dans toutes les régions partenaires et nécessite un changement d'état d'esprit que seules des opérations de sensibilisation peuvent amorcer. L'idée doit malgré tout être nuancée car dans le même temps, les communautés agricoles locales sont fortement mobilisées sur des stratégies alternatives à production agricole classique qui n'est plus à même de répondre aux enjeux contemporains. Cette "aspiration au changement" serait donc la face opposée à la résistance¹⁶. Ces exemples montrent que la mise en œuvre de districts agroénergétiques ne peut totalement s'apparenter à une procédure standard valable en toutes circonstances. La grande diversité des situations locales nécessite des ajustements permanents.

L'une des ambitions du projet Novagrimed réside dans l'identification des spécificités méditerranéennes inhérentes à l'activité agricole. Cet objectif doit permettre d'une part de formuler des recommandations aptes à prendre en compte ces spécificités et d'autre part à poser les bases d'une stratégie de développement à l'échelle du bassin. Du point de vue des cultures agroénergétiques, ces spécificités s'envisagent notamment en termes de vulnérabilité :

- rareté de la ressource en eau et pression croissante sur cette ressource,
- particularité des productions méditerranéennes (saisonnalité, volatilité des prix),
- pression démographique (urbanisation, tourisme),
- fragilité accrue vis-à-vis des conséquences du changement climatique (baisse des rendements, déplacement des cultures, accroissement des épisodes extrêmes¹⁷).

Toutefois, les travaux des partenaires ne se cantonnent pas aux faiblesses mais identifient également des potentialités à exploiter : l'existence de plantes typiquement méditerranéennes propices à une activité agroénergétique, telles que *cynara cardunculus* (chardon) ou encore les perspectives offertes par la gestion de la biomasse forestière en matière d'entretien de l'espace (lutte contre les incendies et l'érosion). Enfin, et même si ce point mérite un débat plus approfondi, on peut également évoquer une certaine tradition méditerranéenne de gestion collective et territoriale des enjeux agricoles, par opposition à une Europe du Nord privilégiant davantage les approches sectorielles. Cet ancrage méditerranéen des districts agroénergétiques est une caractéristique importante.

¹⁶ Ce constat est particulièrement vrai en Thessalie, où existe depuis les années 1970 une importante dynamique collective autour de la modernisation agricole, dynamique qui se manifeste par une profusion d'initiatives qui concernent entre autres le développement de filières agroénergétiques.

¹⁷ Les projections réalisées par la Commission Européenne font apparaître des déplacements possibles de cultures méditerranéennes vers des zones plus septentrionales à l'horizon 2050, ainsi qu'une baisse de 10 à 30 % des rendements, ce qui pourrait accroître les risques d'approvisionnement (Commission Européenne, 2008).

Au même titre que l'identification des spécificités méditerranéennes, l'analyse du rôle des autorités publiques régionales¹⁸ constitue pour le projet Novagrimes un enjeu considérable. A l'échelle européenne comme à celle des états membres, les mutations institutionnelles à l'œuvre contribuent à redéfinir en profondeur les modalités d'intervention des politiques publiques. Même s'il convient de nuancer ce constat, les processus de décentralisation semblent inéluctables, ce qui confère aux régions des prérogatives élargies, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'agriculture et le développement régional. La période de programmation 2007-2013 du FEDER¹⁹ a ainsi vu l'accroissement du rôle des régions, qui apparaissent désormais comme des relais indispensables de l'action européenne. Positionnées à l'interface entre les sphères nationales et européennes et les préoccupations locales, les autorités régionales sont désormais – malgré des disparités d'un pays à l'autre – suffisamment puissantes d'un point de vue financier pour enclencher de réelles dynamiques de développement.

La politique de développement agricole et rural européenne relève du même processus. Si les documents récents relatifs à la réforme actuelle de la PAC ne remettent pas en cause le modèle d'exploitation familiale, ils soulignent en revanche la nécessité de prendre en compte d'autres formes d'agriculture existant dans une Europe désormais à 27 (très petites exploitations, exploitations capitalistiques). Cette évolution rend d'autant plus indispensable l'accroissement de la marge de manœuvre des autorités locales. En ce qui concerne les agroénergies, la Directive 2009/28 relative aux énergies renouvelables est à cet égard explicite : *"Pour obtenir un modèle énergétique favorisant l'énergie produite à partir de sources renouvelables, il est nécessaire d'encourager la coopération stratégique entre les Etats Membres, avec, le cas échéant, la participation des régions et des autorités locales"*²⁰.

Les régions partenaires du projet ont de ce fait mis en place des politiques de soutien aux agroénergies extrêmement variées. La Murcie a ainsi élaboré un certain nombre de documents de planification destinés à atteindre les objectifs fixés par la Commission²¹. Ces documents mettent notamment en avant les obstacles relatifs au développement du secteur (absence d'infrastructures, concurrence avec les productions alimentaires, taille des exploitations) et les solutions envisagées. La Sardaigne s'est quant à elle dotée en 2009 d'un Plan Energétique Environnemental Régional portant sur l'identification des axes prioritaires à mettre en œuvre.

¹⁸ Régions en France et en Grèce, Communautés Autonomes en Espagne, Régions Autonomes en Italie.

¹⁹ Fonds Européen de Développement Régional.

²⁰ Il est intéressant de constater que cette référence aux autorités locales se retrouve dans plusieurs autres directives traitant d'aspects agricoles : Directive 2000/60 portant sur la gestion de l'eau, Directive 2009/128 relative à l'usage des pesticides.

²¹ Plan Energétique Régional de Murcie 2003-2012.

Enfin, dans son Plan de Développement Rural, la région des Pouilles souhaite mettre en œuvre un certain nombre de mesures concernant la construction d'usines de transformation de biomasse et la formation technique.

Ainsi, les politiques de soutien aux agroénergies possèdent des caractéristiques avec lesquelles les démarches de mise en œuvre de districts doivent nécessairement s'articuler. Au même titre que les formes d'ancrage physique (insularité, aridité), culturel ("résistance au changement") et géographique (dimension méditerranéenne) évoquées plus haut, cet ancrage "institutionnel" est tout aussi important à prendre en compte. C'est là l'un des enseignements de notre approche en termes d'ancrage.

Le fondement théorique de notre démarche étant désormais explicité, il s'agit désormais de discuter de sa pertinence et de son opérationnalité dans l'hypothèse de la mise en œuvre concrète d'un district agroénergétique.

III. Le concept de district agroénergétique : pertinence scientifique et opérationnalité

Trois points méritent d'être abordés dans cette dernière partie, tous situés au cœur du processus de développement territorial : le caractère décentralisé de l'activité générée par un district agroénergétique et sa propension à valoriser les ressources locales, la prise en compte de l'offre et de la demande, la capacité du concept à éviter les controverses inhérentes au développement des agroénergies.

1. District et distribution spatiale de l'activité : la valorisation des ressources locales

Le caractère localisé inhérent à la mise en œuvre d'un district agroénergétique peut apparaître paradoxal au vu des ambitions déclarées (préservation des ressources naturelles, lutte contre le changement climatique). B. Pecqueur et B. Zuindeau notent à cet égard qu'au vu de la disparité des territoires, la prise en charge de problèmes globaux nécessite des déclinaisons locales adaptées (Pecqueur, Zuindeau, 2010). Cette idée rejoint l'analyse développée par F. Houtart, qui estime que c'est au niveau local que les agroénergies sont à même de remplir au mieux les objectifs qui leurs sont assignés : "*L'agroénergie n'est pas un mal en soi et elle peut être intéressante au niveau local, à condition de respecter la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau, la souveraineté alimentaire et l'agriculture paysanne, c'est-à-dire tout le contraire de la logique du capital*" (Houtart, 2009).

Les perspectives en termes de développement rural sont à cet égard considérables. En effet, l'approche en termes de district met l'accent sur le caractère décentralisé des ressources de

biomasse, ce qui conditionne la dynamique même de développement. Les avantages potentiels de cette décentralisation apparaissent évidents : sécurité de l'approvisionnement, réduction des coûts de transport, valorisation de l'économie locale. La Commission Européenne reconnaît d'ailleurs l'intérêt des agroénergies pour l'emploi en milieu rural : *"Dans de nombreux cas, c'est dans l'approvisionnement énergétique et les systèmes de consommation à l'échelle locale que l'utilisation de la biomasse est optimale. Dès lors, l'objectif européen relatif aux sources d'énergie renouvelables est une bonne nouvelle pour les zones rurales de l'UE: il stimule la création d'emplois et l'innovation, ouvre des perspectives commerciales et favorise la prospérité dans ces régions"* (DG AGRI, 2010).

Voilà pourquoi il apparaît important aux partenaires du projet que la définition opérationnelle du district s'appuie sur l'échelle locale et plus particulièrement sur les municipalités, avec une coordination à l'échelle régionale. Les régions italiennes préconisent par exemple l'implantation de petites unités de transformation afin d'encourager une répartition équilibrée des activités sur le territoire. Les experts de Sardaigne estiment qu'il faut limiter le rayon d'approvisionnement de chaque unité et proposent pour cela le chiffre de 40 km. Des compromis adaptés aux contextes locaux sont donc à trouver afin de concilier ces exigences avec les impératifs liés à un approvisionnement suffisant. Notre démarche renvoie donc à des problématiques énergétiques principalement centrées sur l'approvisionnement des zones rurales situées à proximité mais surtout des exploitations productrices elles-mêmes, la question de l'autonomie énergétique constituant une préoccupation croissante, en particulier en France (MAP, 2010).

A cet égard, les agroénergies en tant qu'objet de recherche apparaissent relativement proches des démarches de labellisation des produits, dans le sens où, au-delà de leur contribution à la structuration du secteur agricole, elles induisent un type de développement spécifique fondé sur la valorisation des ressources locales (produire, transformer et consommer localement). Qu'il s'agisse de signes de qualité européens (AOP, IGP) ou français (AOC, label rouge), ces démarches imposent de manière quasi-systématique une zone délimitée, hors de laquelle la fabrication du produit est juridiquement impossible. Ce mode de fonctionnement particulier induit des bénéfices incontestables en termes d'utilisation de la matière première et de fixation spatiale des exploitations agricoles et des entreprises (Frayssignes, 2007).

2. Les districts agroénergétiques et la prise en compte de l'offre et de la demande

L'approche en termes de district agroénergétique s'inscrit également dans une perspective marchande à travers une réflexion approfondie sur l'offre et la demande.

A propos de l'offre, l'évaluation quantitative et qualitative de la biomasse constitue un préalable indispensable afin de caractériser au mieux les ressources disponibles, notamment leur dispersion sur le territoire et leur disponibilité sur l'année, qui peut parfois s'avérer problématique. Le travail réalisé dans les Pouilles a ainsi permis l'élaboration d'une banque de données régionale sur le potentiel de biomasse à usage énergétique. En Murcie, au-delà de ces données de base, ce sont les aspects logistiques qui ont été privilégiés (réseaux de routes...). En Sardaigne, les sites potentiels d'implantation des entreprises de transformation ont été modélisés. Le plus souvent réalisé à l'aide d'outils cartographiques (Systèmes d'Informations Géographiques), ce croisement des informations met en évidence les contraintes et les opportunités liées au contexte de chaque territoire.

En ce qui concerne la demande, on a parfois reproché aux approches en termes de district ou de SPL de privilégier les logiques de production – et donc l'offre – et de laisser de côté les attentes des consommateurs et leur impact organisationnel. Notre démarche entend intégrer des critères liés à la compétitivité et aux attentes des usagers potentiels de l'énergie produite. La Région des Pouilles est ainsi extrêmement attentive au positionnement sur le marché de l'énergie produite et estime qu'il est préférable de privilégier des cultures de niche afin de se différencier dans la concurrence. On retrouve ici l'idée de spécification de ressources évoquée en introduction. Dans une région donnée, la mise en œuvre de districts agroénergétiques suffisamment spécifiques est susceptible de contribuer à l'émergence d'un tissu productif original (activités de production, de transformation, de formation et de R&D). Typiques des SPL, ces trajectoires de développement sont au cœur de la compétitivité des espaces ruraux.

3. District agroénergétique et durabilité : éviter les dérives

Les controverses liées aux agroénergies sont extrêmement fréquentes. Les biocarburants sont par exemple fortement questionnés quant à leur bilan énergétique. Si leur production est en principe neutre²² du point de vue des émissions de CO², les risques encourus par un développement trop intensif sont réels. Les autres types de cultures énergétiques ne sont pas exempts de questionnements, la combustion de biomasse génère des gaz qui, bien que moins nocifs que les gaz issus des combustibles fossiles, peuvent présenter des risques environnementaux. D'une manière générale, les cultures énergétiques perdent leur durabilité lorsqu'elles rentrent dans une logique trop intensive (monoculture, recours aux pesticides et aux engrais, irrigation).

²² Le CO² émis au cours du processus de transformation est compensé par l'absorption de la plante au cours de sa croissance.

La concurrence possible entre cultures énergétiques et cultures alimentaires constitue une autre forme de dérives. Le phénomène est lié à la valeur ajoutée induite par l'activité agroénergétique. Au niveau de l'exploitant individuel, un accroissement trop important de son revenu peut provoquer d'importants bouleversements dans son système de production et aboutir à une diminution, voire une cessation, de la production alimentaire. A cet égard, les données récentes fournies par la Banque Mondiale sont éloquentes : en 2008, la hausse des produits alimentaires serait à 75 % imputable au développement des biocarburants. Cette pression supplémentaire sur les terres agricoles a conduit les autorités européennes à exiger des principes quant au caractère durable ou non des cultures énergétiques. Énoncés dans la Directive de 2009²³ relative aux énergies renouvelables, ces "critères de durabilité" portent notamment sur la propension des cultures à réduire les émissions de GES, la conformité des processus de production / transformation aux normes environnementales et la non utilisation de matières premières provenant de terres de grande valeur en termes de biodiversité (forêts primaires, zones humides, zones protégées). Les aspects sociaux sont également présents, à travers la nécessaire ratification par le pays concerné des conventions relatives au droit du travail, au commerce international et aux risques technologiques. Enfin, la directive insiste sur la notion "d'équilibre énergétique" : une activité agroénergétique ne doit pas consommer plus d'énergie qu'elle n'en produit. En dépit des débats qu'ils suscitent²⁴, ces critères démontrent la volonté des décideurs européens d'éviter autant que possible les dérives potentielles inhérentes aux agroénergies.

De ce point de vue, la logique résolument locale qui caractérise notre démarche permet aux districts agroénergétiques de se positionner vis-à-vis de ces critères. En outre, les propositions formulées par les régions partenaires vont notamment dans le sens d'une restriction de l'activité selon des modalités variées. La Sardaigne prône par exemple la limitation de la puissance des unités de transformation. De même, il existe en Thessalie des réglementations concernant les superficies des terres dédiées aux agroénergies. La Murcie entend quant à elle favoriser le développement des cultures agroénergétiques sur des terres marginales afin d'éviter leur abandon. Cette non concurrence entre cultures énergétiques et cultures alimentaires peut également être recherchée à travers des mesures de limitation du revenu énergétique dans le revenu total des agriculteurs. Ainsi, à travers ces propositions, les districts agroénergétiques doivent imaginer des règles aptes à encadrer l'activité et à préserver les équilibres économiques, écologiques et sociaux. L'ancrage local de la démarche est ici

²³ Articles 17 et 18.

²⁴ Certains états membres comme par exemple la Slovénie souhaiteraient aller plus loin dans le niveau de contraintes.

fondamental dans la mesure où l'acceptation de ces règles par les acteurs dépend de la légitimité de la structure de gestion du district et de sa capacité à imposer son autorité.

Conclusion : vers la mise en œuvre de Districts Agroénergétiques Méditerranéens Durables

La réflexion proposée permet de mettre en évidence les perspectives offertes par le secteur agroénergétique, qui pourrait devenir une composante supplémentaire de la compétitivité et de la durabilité des espaces agricoles et ruraux, ceci en dépit de problèmes qui perdurent²⁵. Elaboré et développé dans le cadre d'un projet de euro-méditerranéen de coopération, le district agroénergétique constitue selon nous une approche originale et pertinente de la question des dynamiques de développement dans les espaces ruraux. Ce concept questionne en effet les pratiques organisationnelles des acteurs, le développement étant de plus en plus subordonné à la mise en place de formes de gouvernance cohérentes, efficaces et adaptées aux contextes locaux. L'analyse du rôle des régions dans la coordination des districts à l'échelle locale s'avère en outre particulièrement intéressante. Les nouvelles logiques spatiales à l'œuvre amènent certains chercheurs à remettre en cause le principe même des cadres territoriaux délimités. Pour M. Vanier, la biomasse est un bien public dont la gestion renvoie de plus en plus à des territoires d'usage, davantage fondés sur la circulation, qu'à des territoires administratifs. En ce sens, les districts seraient une illustration du paradigme d'interterritorialité prônée par l'auteur (Vanier, 2008). Notre réflexion a en outre le mérite de proposer une approche productive du développement rural, dans un contexte où l'on a trop souvent tendance à privilégier seulement les fonctions résidentielles, environnementales et récréatives.

De plus, la démarche suivie tend à confirmer le rôle déterminant du territoire dans les dynamiques développement. Loin d'être un simple support de l'activité économique, celui-ci doit être véritablement acteur des processus à l'œuvre, en particulier en ce qui concerne la participation de la société civile dans des choix qui conditionnent fortement son avenir. Cette pertinence épistémologique se double d'une pertinence opérationnelle dans le sens où il nous apparaît que le district pose un certain nombre de préalables à la construction d'une méthodologie de mise en œuvre cohérente avec les exigences du développement durable.

L'ambition méditerranéenne du projet Novagrimes conduit à envisager le district agroénergétique comme une composante à part entière de la Stratégie Méditerranéenne de

²⁵ On peut évoquer le coût encore élevé des énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles, l'absence de prise en compte des externalités positives en matière de santé et d'environnement dans les arbitrages, les lourdeurs administratives ou bien encore les faiblesses des politiques de promotion et de sensibilisation.

Développement Durable (SMDD). Elaborée en 2001 à l'initiative des états riverains de la Méditerranée et de l'Union Européenne, la SMDD vise à engager la région dans une démarche de développement, de paix et de stabilité. 4 grands objectifs structurent cette stratégie : la promotion du développement économique, la réduction des disparités sociales, la transformation des modes de production et de consommation non durables et l'amélioration de la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale (Plan d'Action pour la Méditerranée, 2005). Dans cette perspective, le travail réalisé sur les districts agroénergétiques peut servir d'illustration quant à une possible construction institutionnelle de la gouvernance méditerranéenne du développement rural. Ce cheminement nous amène à proposer le modèle du District Agroénergétique Méditerranéen Durable (DAMD), qui permettrait de réfléchir à la pertinence d'une politique agroénergétique intégrée à l'échelle euro-méditerranéenne et de formuler des recommandations concrètes allant dans ce sens²⁶, tout en restant en adéquation avec le cadre communautaire. La perspective de la réforme de la Politique Agricole Commune est en effet une échéance importante pour les régions méditerranéennes, qui doivent impérativement faire valoir les spécificités de leur agriculture et démontrer la légitimité de leur action dans le soutien à ce secteur. A travers son travail sur les DAMD, le projet Novagrimes s'inscrit résolument dans cette perspective.

Références bibliographiques

ADEME, 2007, *Energie dans les exploitations agricoles : états des lieux en Europe et éléments de réflexion pour la France*, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, SOLAGRO.

Best G., 2003, *Agroenergy, A New Function of Agriculture*, Revue LAMNET-NEWS, 3rd issue, Food and Agriculture Organisation of the United Nation.

CEMAGREF, 2008, *Evaluation des volumes de bois mobilisables à partir des données IFN*, DGFAR n°10/08.

Colletis G., Pecqueur B., 2004, *Révélation de ressources spécifiques et coordination située*, communication aux quatrième journées de la Proximité "Proximité, réseaux et coordination".

Commission Européenne, 2007, *Feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables au 21^{ème} siècle : construire un avenir plus durable*, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, Bruxelles.

Commission Européenne, 2009, *Consultation sur la future stratégie "UE 2020"*, Document de travail, Bruxelles.

Commission Européenne, 2010, *The CAP towards 2020 : meeting the food, natural resources and territorial challenges of the future*, Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions, Bruxelles.

Cooper T., Hart K., Baldock D., 2009, *Provision of public goods through agriculture in the European Union*, Institute for European Environment Policy.

²⁶ Les régions partenaires envisagent par exemple de proposer la mise en place d'un dispositif de labellisation "District Agroénergétique" (sur le modèle des pôles de compétitivité en France), permettant le soutien de démarches exemplaires.

- Courlet C., 2001, *Territoires et régions – les grands oubliés du développement économique*, L'Harmattan, collection Pour Comprendre.
- Depret H., Hamdouch A., 2010, *Développement durable, innovations environnementales et green clusters*, in Zuindeau B. (dir.), *Développement durable et territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, collection Environnement et Société.
- DG AGRI, 2010, *Pour un approvisionnement énergétique plus "vert" : le rôle de la bioénergie issue de la sylviculture et de l'agriculture*, Brochure d'information.
- Frayssignes J. 2001, *L'ancrage territorial d'une filière fromagère d'AOC – l'exemple du système Roquefort*, Economie Rurale, n°264-265.
- Frayssignes J., 2005, *Les AOC dans le développement territorial – une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères*, Thèse de Doctorat en Etudes Rurales, mention Géographie, INP – ENSAT.
- Frayssignes J., 2007, *Les produits sous signe officiel de qualité dans les dynamiques de développement territorial : l'exemple des AOC fromagères françaises*, in Le Caro Y., Madeline P., Pierre G. (dir.), *Agriculteurs et Territoires – entre productivisme et exigences territoriales*, Presses Univ. de Rennes.
- Frayssignes J., 2008, *Démarches de qualité et développement territorial : quels apports pour la géographie rurale ? L'exemple des AOC fromagères françaises*, Revue Géocarrefour, numéro spécial *Géographie(s) Rurale(s) en question(s)*, vol. 83-4.
- Granovetter M., 2000, *Le marché autrement – les réseaux dans l'Economie*, Desclée de Brouwer, collection Sociologie Economique, traduit de l'américain par I. This Saint-Jean.
- Houtart F., 2009, *L'agroénergie – solution pour le climat ou sortie de crise pour le capital ?*, Charleroi, Couleur Livres.
- Huiban J.-P., 2003, *Entreprises et activités industrielles en milieu non urbain – bilan et perspectives*, INRA Sciences Sociales, 1-2/03.
- Marshall A., 1985, *Principes d'Economie Politique*, Gordon & Breach, traduit de l'américain par F. Sauvaire-Jourdan.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2010, *Agriculture Energie 2030 – comment l'agriculture s'adaptera-t-elle aux futurs défis énergétiques ?*, Centre d'Etudes et de Prospective n°17.
- Pecqueur B., Courlet C., 1992, *Des systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement*, in G. Benko, A. Lipietz, *Les régions qui gagnent – les nouveaux paradigmes de la géographie industrielle*, Presses Universitaires de France, collection Economie en Liberté.
- Pecqueur B., Zuindeau B., 2010, *Espace, territoire et développement durable*, in Zuindeau B. (dir.), *Développement durable et territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, collection Environnement et Société.
- Perrat J., 1992, *Stratégies territoriales des firmes transnationales et autonomie du développement régional et local*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°5.
- Perrier-Cornet, Aznar, Jeanneaux, 2010, *Espaces ruraux et développement durable*, in Zuindeau B. (dir.), *Développement durable et territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, collection Environnement et Société.
- Plan d'Action pour la Méditerranée, 2005, *Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée*, PNUE.
- Projet Novagrimed, 2010, *Eléments d'analyse des diagnostics agroénergétiques – vers la construction d'un document stratégique*, document de travail interne.

Savy M., Veltz P., (dir.), 1993, *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, DATAR, éditions de l'Aube, collection Monde en Cours.

Vanier M., 2008, *Le pouvoir des territoires – essai sur l'interterritorialité*, Economica, coll. Anthropos.

Zimmermann J.-B., 1998, *Nomadisme et ancrage territorial, propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes – territoire*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°2.